



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus	23	SEANCE DU 23 JANVIER 2023 À 19H00
Nombre membres élus en exercice :	15	
présents :	13	Le Conseil Municipal d'Ambès,
représentés :	01	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
votants :	14	Collectivités Territoriales,
absents :	01	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.
Date de la convocation :		<u>PRESENTS :</u>
19 janvier 2023		Kévin SUBRENAT, Maire ;
Certifié exécutoire		Éric PASQUET, David VIELLE, Sandrine VILLENAVE, Jacques RAYNAL et Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;
Compte tenu de l'envoi en		Laurence LAVEAU, Michel RATON, Philippe GIACOMETTI, Sandra
Préfecture le :		GARRIT, Alain MALTERRE, Yann VANNIER, Hanif OUBROU, conseillers municipaux.
Et de la publication en ligne		<u>ABSENTE REPRÉSENTÉE :</u>
le :		Catherine LABARRERE donne procuration à Mylène ROUDAUD,
Le Maire,		<u>ABSENT :</u>
		Franck LACOSTE
		<u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u>
		Éric PASQUET

**DÉLIBÉRATION N° 003 01 2023 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Présentation par Michel RATON.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs de la collectivité. C'est lui qui crée les emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complets nécessaires au fonctionnement des services communaux.

1/ Création d'emploi :

En vue de répondre à une évolution des besoins de la collectivité il est proposé d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	
		Création	Suppression
Filière Technique			
Adjoint Technique	Adjoint Technique	1 poste 35/35 ^{ème}	
Filière Administrative			
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	1 poste 35/35 ^{ème}	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** le tableau des effectifs tel que défini ci-dessus.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

VOTE : Pour : 13

Contre : 1 (C. LABARRÈRE)

Abstention : 0

Fait et délibéré le 23 janvier 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

